Décision 23-DCC-89 du 24 mai 2023

relative à la prise de contrôle conjoint de la société FTP et de la société civile immobilière La Pointe par la société Coopérative U Enseigne et les époux Clouet

Posted on: 25 mai 2023 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Coopérative U Enseigne et les époux Clouet
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	FTP Société civile immobilière La Pointe

Lire

le texte intégral
136.77 Ko